

Cigarette : quelques cents de plus auront-ils un impact santé ?

Oui

- Parmi les nouvelles taxes qui permettront de financer les mesures du glissement fiscal, figure l'augmentation du paquet de cigarettes.

- Une hausse de 0,32 euro en 3 ans.

- Ce changement pourrait-il peser sur le comportement des fumeurs ?

■ Il ne faut pas cracher sur cette mesure mais, au contraire, voir le chemin parcouru, car on vient vraiment de très loin. L'argument budgétaire est important pour un fumeur. Les quelques centimes supplémentaires alourdissent encore cette facture. Or ceux qui fument ne sont pas forcément les plus nantis. Que du contraire. Cela dit, si on pensait à des mesures d'encouragement au lieu de sanctions ?

“Pour accélérer sur le bon chemin où nous nous trouvons, il ne faut pas utiliser que le bâton mais bien penser aussi à la carotte.”

MARTIAL BODO

Psychologue et tabacologue

(Centre d'aide aux fumeurs, Institut Bordet).

Comment jugez-vous l'augmentation prévue du prix des paquets de cigarettes, en lien avec la lutte contre le tabac ?

Tout est bon à prendre, on va dans le bon sens, même si l'Etat belge semble un peu frileux. Comparativement aux pays limitrophes, la croissance du prix du tabac est bien moins élevée ici. Rien n'empêcherait que l'on fasse comme eux. Cela dit, ce qui est important, c'est l'ensemble des mesures qui sont prises, complémentaires les unes aux autres. Le fumeur est multifacettes. Si on attaque le problème sur différents fronts, on a plus de chances d'arriver au but. Il ne faut pas cracher sur cette mesure mais, au contraire, voir le chemin parcouru, car on vient vraiment de très loin.

C'est-à-dire ?

On peut se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que cela, on fumait dans les avions, dans les trains, sur les lieux de travail et dans les restaurants. Pour reprendre la chronologie, on a commencé par interdire de fumer dans les avions. Dans les trains aussi, on a d'abord réduit le tabac à deux ou trois wagons "fumeurs". On s'est d'ailleurs rendu compte que ces trois wagons étaient complètement saccagés et que les utilisateurs eux-mêmes les boudaient. Ce qui a vraiment marqué les esprits c'est, en 2006, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail. C'était panique à bord, puis c'est passé comme une lettre à la poste car c'était préparé par les mesures précédentes. En 2008-2009, on est passé à l'interdiction de fumer dans les restaurants : inimaginable dans le passé ! Enfin, l'interdiction a été étendue en 2011

aux cafés, boîtes de nuit et autres lieux de sortie.

L'augmentation de prix qui arrive fait donc partie de cet ensemble. Quelles pourraient être les étapes suivantes ?

Si on observe ce qui se passe à l'étranger, il pourrait s'agir d'interdire de fumer sur les plages, comme notamment dans le Sud de la France. Certains parcs d'attractions y sont déjà passés aussi. Une patiente qui revenait de Disneyland Paris m'a raconté, la semaine passée, que pour fumer il fallait se rendre dans un endroit précis, réservé à cet effet. L'étape suivante sera d'étendre l'interdiction sur les trottoirs, puis dans les voitures comme en Angleterre. Mais j'aimerais ajouter que, se-

lon moi, il faudrait penser à privilégier des mesures qui ne soient pas, comme celles-là, répressives ou castratrices. Des mesures qui ne disent pas systématiquement aux fumeurs qu'ils sont coupables.

Comme quoi ?

Pour accélérer sur le bon chemin où nous nous trouvons, il ne faut pas utiliser que le bâton mais bien penser aussi à la carotte, c'est-à-dire à des encouragements. Il ne faut quand même pas oublier que la majorité des fumeurs souhaitent arrêter mais ne savent ou ne peuvent pas pour diverses raisons. Il faut donc commencer par informer. De quoi ? De ce que leurs consultations peuvent être remboursées par la mutuelle. De la possibilité de mettre en place un plan pour arrêter. Enfin, surtout, il faut dénormaliser le fait de fumer. Il faut être beaucoup plus attentif à la banalisation de la cigarette. Le message à diffuser est que la normalité, c'est de ne pas fumer, et pas l'inverse. Que la cigarette n'a plus sa place ici et maintenant. C'est surtout très important pour les jeunes. Je fais régulièrement des présentations dans les écoles et j'aime bien les commencer avec un quiz. Je demande aux jeunes quelle est, selon eux, la proportion de fumeurs dans la population belge : 25, 50 ou 75 %. Ils me répondent 75 %. Ce qui montre la perception qu'ils ont de ce comportement. Ils pensent que tout le monde le fait et, donc, qu'ils doivent faire comme tout le monde. Mais ils ne savent pas que la norme est du côté des non-fumeurs et que c'est le fumeur, le mouton de panurge manipulé par une industrie guidée par le gain.

Vous avez dit que la majorité des fumeurs souhaiterait arrêter. Quelques centimes d'augmentation pourraient-ils être le déclencheur d'une démarche vers vous ?

L'argument budgétaire est important pour un fumeur. Il dépense facilement 2 000 à 3 000 euros par an. Les quelques centimes supplémentaires alourdissent encore cette facture. Et c'est d'autant plus frappant que ceux qui fument ne sont pas forcément les plus nantis. Que du contraire.

Non

■ 5,80 € en 2015, 5,90 € en 2016, 6 € en 2017 puis 6,10 € en 2018 : cette timide progression du prix d'un paquet de cigarettes n'aura pas de conséquence sur la consommation. Il en faut davantage : une augmentation de 10 % peut faire diminuer les ventes de cigarettes de 4 %. En Grande-Bretagne, la forte augmentation du paquet a découragé 30 % de fumeurs en 15 ans.

“Un paquet de 20 cigarettes Marlboro coûte 13,16 € en Grande-Bretagne, 7 € en France, 6,52 € aux Pays-Bas, 6,10 € (chiffre ajusté) en Belgique et 5,10 € au grand-duché de Luxembourg.”

LUK JOOSSENS

Expert dans la lutte contre le tabagisme à la Fondation contre le cancer.

La majoration des accises va renchérir le prix du paquet de cigarettes de 0,32 euro en 3 ans. Cela aura-t-il un impact sur la consommation et donc sur la santé publique ?

En Belgique, 60 % des fumeurs sont des fumeurs de cigarettes. Le paquet de 19 cigarettes s'affiche à 5,80 € pour le client. Ce sera 5,90 € en 2016, 6 € en 2017 et 6,10 € en 2018. Cette timide progression annuelle n'aura pas de conséquence sur la consommation. Il en faut davantage : une augmentation du prix de 10 % (au-delà de l'inflation) peut faire diminuer les ventes de cigarettes de 4 %.

Quel est le prix de vente du paquet de cigarettes – et donc l'importance des accises – dans les pays limitrophes ?

Un paquet de 20 cigarettes Marlboro coûte 13,16 € en Grande-Bretagne, 7 € en France, 6,52 € aux Pays-Bas, 6,10 € (chiffre ajusté) en Belgique et 5,10 € au grand-duché de Luxembourg.

Que rapportent les accises sur le tabac à l'Etat belge ?

Du côté de 2,3 milliards d'euros chaque année.

A combien se montent les dépenses médicales liées au tabagisme ?

Entre 2 et 3 milliards d'euros. 23 % de la population belge fument. Un tiers des cancers est provoqué par la consommation du tabac. Cette dernière est à l'origine du décès de 15 000 Belges chaque année.

Que faudrait-il faire pour diminuer réellement la consommation de cigarettes en Belgique ?

La mesure la plus efficace reste le prix de vente du paquet. L'idéal aurait été une augmentation de 0,50 €. En Grande-Bretagne, la forte augmentation du paquet a découragé 30 % de fumeurs en 15 ans. D'autres mesures nécessaires sont attendues : la limitation de la

publicité sur les lieux de vente, l'adoption du fameux "paquet neutre" (sans marque ni logo) et l'interdiction de fumer dans une voiture en présence d'un enfant.

En augmentant les accises et donc le prix à la vente, ne risque-t-on pas d'accroître la contrebande de cigarettes ?

Non, le lien entre la contrebande et le prix de la cigarette est plus complexe. La lutte contre la corruption, contre les contrebandiers et la protection des frontières sont des facteurs davantage déterminants. La contrebande de cigarettes la plus massive se retrouve dans les pays baltes. Or, le prix du paquet de cigarettes y est le moins cher de l'UE. Mais ces pays voisinent la Russie, la Biélorussie et l'enclave de Kaliningrad où la corruption et les contrebandiers sont légion. Par contre, la contrebande a diminué en Grande-Bretagne alors que le prix du paquet oscille entre 13 et 14 €. Mais là, les autorités publiques se sont attaquées au problème.

Entretien: Thierry Boutte

Mais satisfait

Un impact sur le tabac à rouler

Un glissement de la consommation des cigarettes au tabac à rouler, beaucoup moins cher, surtout auprès des jeunes, a été constaté ces dernières années. Cette hausse était une grosse préoccupation pour la Fondation contre le cancer. La cause est simple : le tabac à rouler est 4 fois moins cher que la cigarette. Résultat, aujourd'hui, 35 % des fumeurs belges utilisent le tabac à rouler.

En comparaison, un paquet de tabac à rouler de 100 grammes coûte entre 40 et 45 € en Grande-Bretagne, 24,66 € en France, 13,50 € aux Pays-Bas, 10,90 € en Belgique et 9,20 € au grand-duché de Luxembourg. Pour ce produit, la Belgique est donc dans le bas du tableau.

Mais le gouvernement belge a prévu une augmentation du prix sur ce produit de 45 % en trois années, soit 2,88 €. "Et là, on va constater un impact sur la consommation, se réjouit Luk Joossens. Dans une logique de santé publique, nous avons demandé au gouvernement de taxer davantage le tabac à rouler, c'est chose faite. On va dans la bonne direction."